

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11891**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Solier ouvrier qualifié

Nouvel intitulé : Solier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale des revêtements de sols techniques de la fédération française du bâtiment (UNRST-FFB), Kaléi	Délégué Général, Déléguée Générale

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3193 - Bâtiment (Ouvriers)(Entreprises occupant jusqu'à 10 salariés), 3258 - Entreprises de bâtiment occupant plus de dix salariés (Ouvriers)

Code(s) NSF :

233s Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques..

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le solier est un ouvrier qualifié dans la mise en œuvre des revêtements de sol souples courants et de sol et murs techniques. Ces postes sont retenus dans la convention.

Le titulaire possède les compétences suivantes :

- Appliquer les méthodes de contrôle : Humidité-Fissures-Cohésion de surface-Porosité-Planéité de surface
- Maîtriser la mise en œuvre des produits annexes.
- Utiliser les équipements nécessaires à la dépose des revêtements.
- Lire des plans d'exécution et le calcul des quantitatifs de matériaux.
- Effectuer les bons choix de mise en œuvre selon les règles de l'art et fiches techniques des revêtements et matériaux associés.
- Effectuer le nettoyage du revêtement en utilisant la méthode adéquate.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment, Décoration, Peintre, Solier, Revêtement

ouvrier qualifié, solier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1609 : Pose de revêtements souples

Réglementation d'activités :

La délivrance d'un certificat médical justifiant l'aptitude médicale du candidat est obligatoire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1- compte rendu de chantier.

2-Questionnaire technique, écrit et oral, notamment sur fissures et ragréage

3-Etude de cas quantitatif et mise en situation recomposée à partir d'un plan (implantation de revêtements, choix de méthodes...)

4-Etude de cas complet, choix d'équipement, méthodes utilisées...

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 représentants du collègue employeurs exclusivement adhérents aux organisations professionnelles représentatives concernées exerçant ou ayant cessé le métier depuis moins de 5 ans, 2 représentant du collège salariés d'entreprises du BTP ou des instances professionnelles et/ ou des formateurs des centres de formation habilités par les certificateurs et /ou tuteurs exerçant ou ayant cessé le métier depuis moins de 5 ans.

En contrat de professionnalisation	X	2 représentants du collège employeurs exclusivement adhérents aux organisations professionnelles représentatives concernées exerçant ou ayant cessé le métier depuis moins de 5 ans, 2 représentant du collège salariés d'entreprises du BTP ou des instances professionnelles et/ ou des formateurs des centres de formation habilités par les certificateurs et /ou tuteurs exerçant ou ayant cessé le métier depuis moins de 5 ans.
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Solier ouvrier qualifié avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.formation-solier.com>

<http://www.sfec-services.org>

<http://www.unrst.com>

Lieu(x) de certification :

UNRST-FFB 7-9, rue La Pérouse -75784 Paris Cedex 16

SFEC 65, rue de Prony - 75854 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FORBO SARLINO FORMATION (Reims)

63 Rue Gosset

51100 Reims

FORBO SARLINO FORMATION (Rennes)

Z.A de la Hallerais Allée du Blosne

35770 Vern Sur Seiche

FORBO SARLINO FORMATION (Montpellier)

Z.I de la Lauze

8 Rue Saint Exupéry

34430 St/ Jean de Védas

FORBO SARLINO FORMATION (Tours)

Parc Industriel Ouest

37100 Châteaux Renault

TARKETT FORMATION (Sedan)

2 Av François Sommer

08200 Sedan

TARKETT FORMATION (Paris)

Magasins Généraux de Paris

Bâtiment 267 des EMGP

Le Parc des Portes de Paris
45 rue Victor Hugo
93300 Aubervilliers

TARKETT FORMATION (Toulouse)
ZI du Terroir Place Gutenberg
31140 SAINT ALBAN
GERFLOR FORMATION (Lyon)
ZA du Cantubas
69170 Tarare

Historique de la certification :

Cette certification est classée au niveau III- Position 1. Coef 210 – CCN des ouvriers du Bâtiment du 8 octobre 1993

Certification suivante : [Solier](#)